

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUIILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BINOT Marie-Christine; IZEM Zora; JOBIC Cyril; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir : JOBIC Cyril à DELHOMMEAU Sylvie

En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 25 juin 2026

Elisabeth PUIILLANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_06_27

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EHPAD – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Conseil Social Territorial en date du 27 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de renforcer l'organisation du service hébergement afin d'améliorer la coordination des activités de la vie quotidienne, la qualité de l'accueil des résidents et de leurs familles ainsi que la circulation de l'information entre les différents intervenants ;

Considérant que les fonctions de maître/maîtresse de maison, positionnées à l'interface des services d'hébergement et de la direction, répondent à un besoin identifié dans l'organisation de l'établissement ;

Considérant que cet emploi relève de la catégorie C et que les missions exercées nécessitent l'acquisition de compétences spécifiques ne correspondant à aucun concours de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'une formation spécialisée sera dispensée à l'agent recruté, pour un coût estimé à 5 000 €, pris en charge par l'établissement et réparti sur les exercices budgétaires 2027 et 2028 ;

Considérant qu'une procédure de mobilité interne sera engagée en priorité afin de permettre aux agents de l'établissement intéressés de candidater sur ce poste ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent social occupant les fonctions de maître/maîtresse de maison, relevant de la catégorie C ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Vincent LE MEAUX

